

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2014

Nombre de membres

- afférents au C. M. : 15
- en exercice : 15
- présents : 15

L'an deux mil quatorze et le lundi deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

23 mai 2014

Présents : 15

CAMOIN Josiane
AUBOSSU Solange
JOANNY Patrick
PARGOIRE Caroline
VOLLE Georges

MASSEBEUF Richard
MIALON Michel
CHAREYRE Fabrice
HOPPENOT Florence
PONCE Marie-Thérèse

ROURESSOL Raymond
GUYON Marc
CLAUZIER Laurence
MACIEJEWSKI Noël
VIALLE Yvette

Date d'affichage

23 mai 2014

Absents : 0Procurations : 0

Secrétaire de séance élu : Caroline PARGOIRE

1/OBJET : Budget Principal M14 – Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter une décision modificative du budget principal M14 afin d'équilibrer les opérations d'ordre relatives aux amortissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vote** la Décision Modificative n° 1 du budget principal M14, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
INVESTISSEMENT				
D 2315 Immos en cours-inst.tech		6 161.00 €		
Total D 23 Immobilisations en cours		6 161.00 €		
R 2802 Frais documents				1 465.00 €
R 28041582 GFP Bâtiments et installation			15.00 €	
R 2804173 EPL Projet infrastructure				752.00 €
R 280422 Privé Bâtiment et instal				3 959.00 €
Total R 040 Opération ordre entre section			15.00 €	6 176.00 €
Total		6 161.00 €	15.00 €	6 176.00 €
TOTAL GENERAL		6 161.00 €		6 161.00 €

2/OBJET : Subventions 2014 aux Associations de la Commune

Le Maire rend compte de la réunion de la Commission « Associations » du 19 mai dernier. Après avoir vérifié le caractère complet de l'ensemble des dossiers de demande de subvention déposés par les associations, la Commission propose que l'évolution du montant des subventions allouées tienne compte de leur implication lors des différentes manifestations organisées sur la commune (fête du 14 juillet, fête des enfants...) ou de la mise en place d'activités permettant la promotion de la commune (ex : les 6 heures de Saint-Didier...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix pour et 1 abstention : Marc GUYON) vote les subventions ci-dessous pour 2014 :

1	Club de Gym	de St Didier	270 €
2	Au Fil des pages (Bibliothèque)	de St Didier	870 €
3	St Didier Patchwork	de St Didier	270 €
4	Un Sourire en chantant (Chorale)	de St Didier	270 €
5	FCSD (Football Club de St Didier)	de St Didier	2 200 €
6	UFAC (Ancien Combattant)	de St Didier	215 €
7	Club des Aînés de la Plaine	de St Didier	270 €
8	Country Passion St Didier	de St Didier	270 €
9	ACCA (Chasse)	de St Didier	210 €

10	Amicale Laïque	de St Didier	2 900 €
11	Les Rendez-Vous du Jeudi	de St Didier	200 €
12	Sport et Découverte 07	de St Didier	200 €

A la majorité 13 voix pour et 1 abstention : Marc GUYON (Noël MACIEJEWSKI, membre de Cool-Danse, n'a pas participé aux débats ni pris part au vote) :

13	Cool Danse	de St Didier	200 €
----	------------	--------------	-------

TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE 8 345 €

Il est ensuite procédé, à l'unanimité :

- au vote de la subvention annuelle attribuée à l'Association du Personnel Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals : **190.50 €** ;
- au vote de la subvention annuelle attribuée à l'Association Syndicale Autorisée du Domaine de Ville, soit **762€** à imputer au compte 65737.

3/OBJET : Nomination d'un référent communal « Ambroisie »

Dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie, l'Agence Régionale de Santé souhaite que dans chaque commune et communauté de communes soit nommé un « référent ambroisie » afin de réaliser un repérage précis de la présence d'ambroisie sur le territoire communal, sensibiliser les habitants et obtenir la destruction de la plante avant pollinisation.

Cette mission peut être remplie par un élu, un employé municipal, un agriculteur retraité ou non, etc. Une formation à l'attention du « référent ambroisie » sera organisée afin de le sensibiliser à cette problématique.

Monsieur le Maire demande si des élus du Conseil Municipal sont intéressés par cette mission.

Considérant la candidature de Madame Solange AUBOSSU,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 voix pour et une abstention : Solange AUBOSSU) :

- approuvent la nomination de Madame Solange AUBOSSU en qualité de « référent ambroisie » pour la commune de Saint Didier sous Aubenas.

4/OBJET : Réforme des rythmes scolaires

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2013 demandant le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014-2015 pour l'école publique communale « René Cassin » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2013 fixant le temps périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 45 à 16 h 30 et demandant l'abandon de cette réforme ;

Vu le décret du 7 mai 2014 permettant l'assouplissement de la réforme en offrant la possibilité de rassembler les activités périscolaires de l'école maternelle et primaire en une seule demi-journée ;

Vu le résultat sans appel de la consultation effectuée dans l'urgence auprès de tous les parents d'élèves leur proposant de fixer le temps périscolaire sur la demi-journée du vendredi après-midi (13 h 30-16 h 30) et de fixer les heures d'enseignement du mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 afin de prendre en charge les enfants jusqu'à midi (**72 enfants : 49 pour les propositions de la commune, 9 contre**) ;

Vu la réunion de la commission communale des Affaires Scolaires du lundi 26 mai 2014 réunissant tous les acteurs concernés par cette réforme (élus, enseignants, représentants des parents d'élèves, personnel communal) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- . 14 voix pour
- . 1 abstention (F. HOPPENOT)

1/ Demande la suppression pure et simple de la réforme des rythmes scolaires la jugeant inapplicable pour les petites communes, coûteuse et inefficace sur l'allègement des rythmes de l'enfant ;

2/ Si la réforme n'est pas supprimée par les services de l'Etat, demande de pouvoir reporter d'une année son application, soit à la rentrée 2015-2016 ;

3/ Demande, suite au décret du 7 mai 2014 et des résultats de la consultation faite auprès des parents :

- . de fixer, à titre expérimental, le temps périscolaire le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30,
- . de fixer le temps d'enseignement des lundi, mardi, jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, le Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30,
- . de fixer le temps d'enseignement du mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 afin de prendre en charge les enfants Jusqu'à midi.

4/Rappelle les arguments développés lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2013 :

- dit que les coûts engendrés seront très importants pour les petites communes comme St Didier ;
- dit que le financement communal, de cette réforme imposée par l'Etat, se traduira inévitablement soit par le paiement des activités par les parents, soit par l'augmentation des impôts locaux ou les deux ;
- dit que cette réforme ne présente aucun intérêt pour les enfants des classes maternelles qui pour la plupart dormiront en début d'après-midi avec les enseignants et dont la commune devra, elle, assurer ensuite « leur éducation » au travers d'activités périscolaires ;
- dit qu'il est regrettable que l'enseignement, compétence régalienne de l'Etat, soit transférée ainsi aux communes et mise à la charge financière des collectivités locales ;
- dit que cette réforme va créer des écoles à deux vitesses, celles qui pourront financer du périscolaire de qualité et celles qui ne le pourront pas et ne pourront donc mettre en place qu'une simple garderie ;
- dit qu'il est anormal que les écoles privées sous contrat avec l'Etat n'ont pas l'obligation d'appliquer cette réforme ;
- dit que les risques, qui découlent de ces deux dernières observations, sont de vider les effectifs parfois fragiles des écoles communales publiques, rurales et laïques, au profit des écoles privées, ou publiques qui auront les moyens de mettre en œuvre des activités périscolaires ;
- dit surtout que, si l'objectif légitime de cette réforme, est de réduire la journée scolaire des écoliers, celui-ci ne sera pas atteint car, au contraire, la plupart des enfants, notamment pour ceux dont les parents ont des obligations professionnelles, verront leur temps hebdomadaire passé dans les établissements scolaires augmenté et ne respectant pas ainsi les rythmes de l'enfant ;

5/ Charge le Maire de transmettre ce projet d'organisation du temps scolaire à l'Inspection Académique à Privas.

5/OBJET : Fête du 14 juillet

Afin de dynamiser la fête du 14 juillet et après propositions de la commission communale des festivités et des associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'organisation des festivités du 14 juillet par la commune ;
- Dit que les bénéfices de la manifestation seront reversés au C. C. A. S. de Saint-Didier-Sous-Aubenas.

6/OBJET : Aire de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans

- Vu la délibération du 28 avril 2014 approuvant la création d'une aire de jeux en aluminium pour les enfants de 2 à 8 ans,
- Vu la réflexion des membres du Conseil Municipal sur les différents sites susceptibles d'accueillir cette aire de jeux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de retenir le terrain communal situé à côté de l'Ecole René Cassin, derrière les logements communaux du chemin des Ecole pour l'implantation de cette aire de jeux ;
- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7/OBJET : Demande d'utilisation de la Salle Polyvalente – Club des supporters de l'AS Saint-Etienne

Le Maire explique que le club des supporters de l'AS Saint-Etienne souhaiterait organiser son Assemblée Générale à la Salle Polyvalente de Saint-Didier-Sous-Aubenas, le vendredi 11 juillet 2014.

Vu le règlement de la Salle Polyvalente stipulant que les demandes particulières feront l'objet d'une étude au cas par cas et seront soumises à délibération,

Vu la disponibilité de la Salle Polyvalente le vendredi 11 juillet 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise l'utilisation, à titre gratuit, de la Salle Polyvalente de Saint-Didier-Sous-Aubenas, le vendredi 11 juillet 2014 pour la tenue de l'Assemblée Générale de l'AS Saint-Etienne.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Projet de golf** : le Maire a rencontré Mme La Sous-Préfète de Largentière au sujet du projet de golf. Il rappelle que l'Etat demande des compensations pour les 8 hectares de terres agricoles utilisés par le projet, mais qu'entend-on par compensations ?

La commune devra notamment créer des Zones Agricoles Protégées (ZAP) sur le territoire communal en concertation avec la commune d'Aubenas qui devra, elle aussi, prévoir des zones protégées sur son territoire.

Lors du deuxième passage en CDCEA (Commission Départementale de Consommation de l'Espace Agricole) le dossier présenté devra être irréprochable, car si un refus est notifié aucun recours ne sera possible.

➤ **Stand de tir** : Lors de cet entretien, le Maire a alerté Mme La Sous-Préfète sur le fait que l'arrêté préfectoral portant réglementation des activités du club « USA tirs » d'Aubenas n'était pas respecté.

➤ **Fête du 14 juillet** : Suite à la réunion de la commission festivités du 26 mai dernier, en présence des membres de la commission et des associations de la commune, Raymond ROURESSOL présente le programme de la journée :

- Bal Country dans la salle polyvalente à partir de 14 h 00
- Concours de boules (3 parties en doublettes – 2 € par personne) à partir de 16 h 00
- Buvette, saucisses, merguez, frites
- Structure gonflable pour les enfants, tours de charrettes tirées par les ânes (activité gratuite)
- Intervention d'un magicien en alternance avec la chorale « Un sourire en chantant » de Saint-Didier
- Feux d'artifices
- Bal populaire à l'extérieur de la salle polyvalente.

Une retraite au flambeau sera organisée par M. Christian HUTEAU (parcours à définir).

Les personnes susceptibles d'apporter leur aide pour l'organisation de cette journée et pour aider aux différentes activités sont priées de faire connaître auprès de Raymond ROURESSOL.

➤ **Le déblaiement des gravats** suite à l'incendie du restaurant l'Auberge Gourmande est prévu ce jeudi 5 juin.

➤ **Projet d'office du tourisme** : une délégation de commerçants de la zone commerciale des Terres de Millet s'est rendue à la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals pour faire part de ses craintes concernant l'implantation du futur bâtiment sur le délaissé du rond-point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

A Saint Didier sous Aubenas, le 6 juin 2014

Le Maire
Richard MASSEBEUF

